



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 25 janvier 2024
Date d'affichage : 25 janvier 2024

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre le cinq du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Chaptuzat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Laëticia CALIPEL (suppléante de Pascal LABBE), Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Guylaine DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Jean-Luc LAQUENAIRE, Bernard MANILLERE, Matéo MOREL, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER

Absents ayant donné un pouvoir :

Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Pascale MORIN a donné pouvoir à Mathéo MOREL
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT

Absents représentés :

David DESPAX, Pascal LABBE, Gilles MAS

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Guillaume LAURENT, Pierre LYAN, Vanessa ROLLET

Secrétaire de séance : Stéphane CHABANON

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2024-08 : ESPACE-ENFANCE-JEUNESSE - MISE A JOUR DU BUDGET

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Afin de suivre les évolutions du chantier et de permettre la signature de l'avenant avec l'OPHIS, il est nécessaire de mettre à jour le budget du projet de l'Espace Enfance Jeunesse.

Cette mise à jour tient compte :

- de l'ajustement du coût de reconstruction du mur mitoyen avec la propriété Traissac ;
- de l'ajustement du coût de certains marchés ;
- de l'ajustement de la base de calcul des honoraires du mandataire.

Le budget modifié se présente donc ainsi :

Dépenses	Montant € HT
Honoraires hors mandat AMO	310 845,79
Travaux	2 902 712,67
Mandat AMO	80 181,31
Publicité, parutions, tirage	4 934,60
Vieillesse	5 374,78
Imprévus, actualisations, révisions	409 807,11
Acquisitions (EPF)	212 188,11
Fouilles archéologiques	577 759,69
Cuisine	96 741,00
Mobilier - équipement intérieur, extérieur	86 467,50
Frais juridiques	5 764,98
TOTAL	4 687 012,56

Détail des travaux :	
Lot 001 - Démolition (ALARA)	84 350,00
Lot 1 - VRD (IRRMAN)	209 888,20
Lot 002 - Désamiantage (ALARA)	22 900,00
Lot 2 - Gros œuvre (Chandeze)	781 500,00
Lot 3 - Charpentes (Rossignol)	130 218,68
Lot 4 - Etanchéité (Sucheyre)	187 721,00
Lot 5 - Menuiseries aluminium (Serrurerie Nouvelle)	177 042,00
Lot 6 - Menuiseries Intérieures (Lhopitaux)	227 195,00
Lot 7 - Plâtrerie peinture (Bonglet)	316 675,89
Lot 8 - Sols souples et faïences (Bonglet)	114 840,50
Lot 9 - Ascenseur (ORONA)	18 950,00
Lot 10 - Plomberie CVC (RDB Energies)	224 999,90
Lot 12 - Menuiseries bois (Marc Defix)	54 530,63
Lot 11 - Electricité (Vomiero)	162 173,00
Marché Initial	2 712 884,70
Avenant FTM 01 (destruction bâtiment ancien)	3 500,00
Avenant FTM 02 (plateforme suite fouilles)	9 579,80
Avenant FTM 03 (pleux sur bâtiment neuf)	108 492,60
Avenant FTM 05 (plancher bois bâtiment existant)	5 900,00
Avenant FTM 06 (ajustements suite G2 PRO)	3 000,00
Avenant FTM 07 (ajout de 2 pleux)	2 167,98
Avenant FTM 08 (terrasse portée)	6 073,09
Avenant FTM 09 (tarrière spéciale pour 4 pleux)	11 000,00
Avenant FTM 10 (mur Orange)	1 500,00
Avenant FTM 11 (destruction cheminée)	2 000,00
Avenant FTM 13 (sol grenier)	514,50
Avenant FTM 14 (porte supplémentaire office)	1 580,00
Mur milieu propriété Tressac	34 520,00
Total modifications	189 827,97
Marché définitif	2 902 712,67
Base calcul mandataires	3 451 322,11

Recettes	Montant €	%
CAR	600 000,00	12,80
CTDD	894 420,00	19,08
DETR	150 000,00	3,20
DSIL	657 988,60	14,04
CAF	607 000,00	12,95
FNAP	173 327,88	3,70
MSA	10 000,00	0,21
LEADER	80 614,84	1,72
Emprunts	1 193 000,00	25,45
Autofinancement	320 661,24	6,84
TOTAL	4 687 012,56	100,00

Détail honoraires	
OPHIS (1,99%)	
Mission de base	40 829,38
Mission complémentaire Fouilles Archéologi	11 500,00
Avenant 1	20 000,00
Avenant à prévoir	7 851,93
Total OPHIS (A)	80 181,31
PERICHON (8,5%)	
Mission de base	167 000,00
Avenant 1	43 261,75
Avenant à prévoir	33 634,63
Total Perichon (B)	243 796,38
BE Contrôle (APAVE)	7 790,00
Avenant 1 APAVE (avolsinants)	1 800,00
Coordinateur SPS (APAVE)	4 475,00
Géomètre (Fontaine)	3 720,00
Assurance DO (SMA BTP)	23 294,41
Diagnostic amiante (AC Environnement)	2 840,00
Devis GINGER (suivi vibratoire)	9 950,00
Devis AlphaBTP (G2 PRO)	13 380,00
Total autres honoraires (C)	67 049,41
Honoraires sans mandataire (B+C)	310 845,79
Total honoraires (A+B+C)	391 027,10

Mobilier	
Lot 1 - Mobilier général	3 440,09
Lot 2 - Mobilier Enfance	30 466,65
Lot 3 - Mobilier restauration petite enfance	2 560,76
Mobilier divers	50 000,00
Total	86 467,50

Mandat OPHIS (avenant 2) :	4 179 695,23
-----------------------------------	---------------------

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'arrêter le budget rectifié du chantier de l'Espace Enfance-Jeunesse ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 07 février 2024

Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

